



Le coin des poubelles

Notre changement de Communauté de Communes apporte du nouveau dans ce domaine aussi car nous faisons maintenant partie du SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de la vallée de la Grosne. Le SIRTOM est responsable de la collecte , du transport et du traitement de ces ordures sur le territoire des communautés de communes du Clunisois , Maconnais/Charolais et de Matour et ses environs.

Ce qui ne change pas dans l'immédiat :

- **Le ramassage en porte à porte des conteneurs lorsqu'ils sont pleins** (sauf pour quelques rues latérales peu accessibles aux camions, comme jusqu'ici). Les ordures sont mises en sac.
- **Le tri des emballages, du papier et du verre, à déposer dans les bornes actuelles.**

Ce qui change tout de suite :

- **Le jour de ramassage** : Les conteneurs seront vidés le **Vendredi matin** aux alentours de 7H.
- Donc à mettre en place le Jeudi soir et à récupérer le Vendredi dans la matinée.
- **La déchetterie** : La déchetterie de Salornay sur Guye ne sera opérationnelle que début Février, en attendant, la déchetterie officielle est celle de Cluny , ouverte les Lundi , Mercredi , Vendredi après-midi et Samedi , de 9 à 12 et 14 à 17 du 31 Octobre au 31 Mars , de 8 à 12 et de 14 à 18 le reste de l'année, excepté pour les Lundi où l'ouverture se fait à 10h .Les horaires de Salornay seront précisés lors de sa réouverture.
- **La façon d'établir la facture** : Le SIRTOM de la vallée de la Grosne dans lequel nous entrons, a mis en place un plan pluriannuel de diminution des OMA (ordures ménagères et assimilées, enfouies ou incinérées) et d'augmentation du recyclage qui ne prévoit le passage à la redevance incitative qu'après que des méthodes de réduction des ordures non recyclées soient mises en place, soit d'ici deux ans.
- Donc nous allons pour l'instant revenir à l'ancienne méthode de taxation qui n'est pas basée sur la quantité de déchets ménagers collectés, mais sur l'assiette de la taxe d'habitation.

Ce qui va changer sous peu

- Nous aurons bientôt **des bacs jaunes** individuels destinés à la collecte des emballages : Bouteille en plastique, cubitainer, brique alimentaire, barquette aluminium et boîte de conserve ... (voir consigne de tri jointe) . Les conditions du ramassage restent à définir.

J'APPORTE AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :

LES PAPIERS / JOURNAUX
TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT

Annuaire, Journaux, Publicités, Enveloppes, Livres, Papiers blancs

J'ENLÈVE LES FILMS PLASTIQUES DES MAGAZINES, JOURNAUX ET PROSPECTUS

LE VERRE
Pots, bocaux et bouteilles

JE LAISSE LES COLLERETTES ET ÉTIQUETTES. J'ENLÈVE LES BOUCHONS ET COUVERCLES.

JE METS DANS MON BAC JAUNE :

en vrac dans ce bac

non !

suremballages, reste de déchets, vaisselle plastique, couches usées, bouteilles huile et produits toxiques, saouit, déchets pharmaceutiques, piles

cartonnettes, boîtes métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques vides aplatis, bouchons vissés

les cartons bruns sont à déposer en déchetterie

ET LES PAPIERS/JOURNAUX AUX POINT D'APPORT VOLONTAIRE

JE METS DANS MON BAC GRIS :

LES ORDURES MÉNAGÈRES EN SACS

ATTENTION !
LES BACS DOIVENT ÊTRE PLEINS POUR ÊTRE SORTIS